



# Bulletin de souscription au capital

Ressources pour  
l'habitat participatif  
en Languedoc-Roussillon

L'habitat participatif crée des voisinages imaginés et conçus par les habitants, inspirés par le partage, la convivialité et le respect.

L'ambition de Hab-Fab est d'apporter aux habitants de notre région la possibilité de choisir ce mode de vie.

## Comment fonctionne Hab-Fab?

Hab-Fab Scic SA est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable. Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans l'habitat participatif et de réinvestir les bénéfices en réserve impartageable.

Les sociétaires sont répartis dans 4 collèges :

Salariés

Citoyens et groupes projets

Professionnels

Collectivités.

Les statuts en cours de rédaction définissent la répartition des droits de vote entre ces collèges. Chaque collègue peut être représenté au conseil d'administration de la société.

## Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Hab-Fab Scic SA est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché.

Contrairement aux actions des SA classiques, le montant des parts sociales reste fixé à sa valeur initiale de **50.00 €**. Souscrire du capital dans Hab-Fab signifie s'engager pour soutenir l'émergence de projets d'habitat participatif.

## Qu'est-ce que le capital social de Hab-Fab?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la Scic. Il garantit la solidité de la société. Il permet de développer de nouveaux services ou activités, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

## Qui peut souscrire des parts sociales?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement de l'habitat participatif.

Hab-Fab Scic SA accueille des sociétaires de différents horizons : Professionnels de l'habitat et du bâtiment, citoyens et groupes projets, collectivités.

## Quels sont les avantages financiers?

### • Avantages fiscaux - Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt de 18 % du montant des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire au capital ou aux augmentations de capital.

- Les versements sont retenus dans la limite de 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et de 100 000 € pour les contribuables mariés soumis à imposition commune.

Par exemple, si vous souscrivez un montant de 4 000 € en 2015, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 720 € (18 % de 4 000 €) sur les impôts que vous devrez payer sur vos revenus de 2015.

### • Avantages fiscaux - Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Les personnes soumises à l'ISF peuvent imputer sur cet impôt 50 % des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés ainsi qu'au titre de souscriptions de titres participatifs dans des sociétés coopératives régies par la loi du 10 septembre 1947. L'avantage fiscal ne peut être supérieur à 45 000 € par an. Les conditions de l'avantage fiscal sont les mêmes que celles établies pour la réduction de l'impôt sur le revenu.

## Contact :

contact@hab-fab.com

<http://www.hab-fab.com>

Hab-Fab Scic SA

12, rue du commerce

34000 Montpellier



## Le sociétariat de Hab-Fab est divisé en plusieurs catégories dont les souscriptions minimales sont définies ci dessous :

### Je suis professionnel

Professionnel indépendant sans salarié	2 parts
Jusqu'à 2 salariés	4 parts
De 3 à 10 salariés	10 parts
De 11 à 50 salariés	20 parts
Au delà de 50 salariés	100 parts

### Je représente une Collectivité ou un regroupement

Jusqu'à 500 habitants	20 parts
De 501 à 5 000 habitants	40 parts
De 5 001 à 25 000 habitants	80 parts
De 25 001 à 100 000 habitants	200 parts

### Je suis citoyen ou groupe projet

Personnes physique	1 part
Personne morale représentant un groupe projet de 2 à 5 foyers	2 parts
Personne morale représentant un groupe projet de 6 à 15 foyers	5 parts
Personne morale représentant un ou plusieurs groupes projet de plus de foyers	10 parts

### Je suis un Ambassadeur

L'associé ambassadeur ayant signé une convention avec Hab-Fab souscrit et libère au moins 1 part lors de son admission

Je soussigné :

Mme  M.  Nom  Prénom

Société ou association

Adresse

Code postal  Ville

Adresse électronique

Téléphone

Je déclare vouloir devenir sociétaire de la Scic Hab-Fab.

A ce titre, je souscris  parts sociales de **50.00€** pour un montant total de  €

J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales par voie électronique.

Les statuts en cours de finalisation me seront remis au format électronique sur simple demande.

Les statuts définitifs seront remis le jour de l'assemblée générale constitutive.

Je règle par chèque à l'ordre de Hab-Fab que  je remet en main propre ou  que j'envoie à :

Hab-Fab - 12 rue du commerce – 34000 Montpellier

Je souhaite

Participer à la plateforme collaborative

Participer à un groupe de travail

Proposition de thème :

Recevoir des informations sur l'avancement du projet de création de la SCIC Hab Fab et des travaux des groupes de travail

et je m'engage à garder la confidentialité sur tous les échanges et à ne pas transmettre à des tierces personnes les documents internes que je pourrais recevoir dans le cadre de ma participation.

Date

Signature

